

Si mes renseignements sont exacts, d'autres personnes ont fait des rapports, entre autres, M. Stevenson.

Je suppose qu'il y a aussi un rapport de M. Burgess, après son retour du Nord-Ouest, car je vois qu'il a été interrogé, et qu'il a donné des renseignements sur cette contrée.

J'ose dire que M. Schmidt, l'employé du gouvernement qui a présidé une des premières assemblées auxquelles assistait Riel, a pu faire un rapport.

Je n'ai pas de doute qu'il n'y ait aussi quelques rapports de M. Dewdney, le lieutenant-gouverneur, et je crois qu'il devrait y en avoir de l'ancien commissaire des terres fédérales, et de M. Pearce.

On m'a dit qu'il y avait une lettre du colonel Strange, dans laquelle il donne son opinion sur l'état des choses pendant l'automne dernier; je viens d'apprendre cela.

Puis, je crois que les corps et les compagnies du Nord-Ouest ont été licenciés par un ordre du 13 septembre dernier, ou vers ce temps-là. Les rapports et les ordres par lesquels ces corps et ces compagnies du Nord-Ouest ont été licenciés seraient également intéressants.

Sir JOHN A. MACDONALD: Les papiers relatifs aux métis et à leurs réclamations au sujet des arpentages, dont j'avais oublié que l'honorable monsieur avait particulièrement parlé, sont en voie de préparation.

M. IVES: Il me semble qu'il ne vous est guère possible de donner à cette question une aussi grande importance. Naturellement, je ne voudrais aucunement amoindrir la gravité ni l'importance de la situation au Nord-Ouest; mais il me semble que si les habitants du pays passaient une aussi grande partie de leur temps que nous le faisons dans cette Chambre à discuter cette question, ce serait très grave pour le Canada. Nous ne devrions pas oublier que, pour nos voisins les Américains, un trouble à la frontière et la perte de dix à douze vies, est une chose qui arrive, je ne dirai pas chaque semaine, mais certainement tous les mois, et cela ne crée pas autant d'excitation qu'ici.

Il me semble que, tandis que le gouvernement doit prendre tous les moyens possibles de réprimer le soulèvement, il se peut que le parlement, en consacrant une aussi grande partie de son temps et en donnant autant d'importance à la question, mette le monde, et particulièrement ceux qui ont l'intention de venir dans cette contrée, sous une fausse impression au sujet de l'état des choses au Nord-Ouest.

Je sais d'une manière certaine qu'à Saint-Paul les personnes qui ont des intérêts dans les terres du chemin de fer *Northern Pacific* se prévalent de l'état des choses au Nord-Ouest pour persuader aux gens qu'ils ne devraient pas aller au delà de Saint-Paul, et que les immigrants ayant l'intention d'aller au Manitoba et au Nord-Ouest ne devraient pas passer la frontière. On fait circuler la rumeur que tout le pays est en guerre, et que la vie est en danger au nord de la frontière. Nous donnons certainement une apparence de vérité à ces rumeurs par nos discussions.

Je crois que nous devrions laisser la chose entre les mains de ceux qui sont responsables au pays, et que nous devrions procéder à la discussion de nos affaires comme s'il ne s'agissait pas d'une question de vie ou de mort pour le Canada.

M. BLAKE: C'est une question de vie ou de mort pour un bon nombre de personnes.

M. CARON: Relativement à ce qu'a dit l'honorable monsieur au sujet des compagnies qui ont été licenciées au Nord-Ouest, je dirai qu'elles l'ont été à cause de l'état de désorganisation dans lequel elles se trouvaient.

Le colonel Houghton fut chargé d'aller là-bas, comme de coutume, faire l'inspection des diverses compagnies dont les noms figurent sur ce papier, et il constata que ces compagnies étaient complètement désorganisées. Nous ne les avons pas traitées autrement que les autres compagnies des autres districts. Chaque fois que des compagnies étaient désorganisées, la règle invariable du département a été de leur enlever leurs armes et de les mettre en lieu sûr.

M. BLAKE

M. WATSON: Je crois que ces compagnies étaient organisées et exercées depuis des années; et qu'elles se sont désorganisées simplement parce qu'elles ne pouvaient pas obtenir des uniformes. On n'avait donné qu'une selle commune, je crois, et une carabine à chaque homme; et elles ne pouvaient obtenir des uniformes ni un local pour faire l'exercice avec leurs chevaux. C'est pour cette raison qu'elles se sont désorganisées.

Je suis surpris d'entendre un membre de cette Chambre faire des remarques comme celles que nous venons d'entendre de la bouche de l'honorable député de Richmond et Wolfe (M. Ives). Il envisage évidemment la question comme spéculateur dans cette contrée, de même que le sont d'autres membres de cette Chambre.

M. IVES: Je ne suis pas autant spéculateur dans cette contrée que vous l'êtes.

M. WATSON: Il y a là-bas une population qui est entourée par des milliers de sauvages, comme le sait l'honorable monsieur,—sauvages contre lesquels je crois que le gouvernement se prépare actuellement à protéger la population.

Je crois que le gouvernement a parfaitement raison d'envoyer un grand nombre d'hommes dans cette contrée. Il vaut mieux discuter la question dans cette Chambre que de laisser répandre encore du sang, et je suis surpris de voir un représentant parler comme l'a fait l'honorable monsieur.

TROISIÈME LECTURE.

Bill (n° 73) constituant la compagnie du chemin de fer d'Alberta et Athabaska.—(M. Williams.)

DEUXIÈME LECTURE.

Bill (n° 114) à l'effet de comprendre dans un seul acte une limitation du capital-actions et du capital-emprunts de la compagnie de prévoyance et de prêts d'Hamilton—(du Sénat).—(M. Kilvert.)

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL—CONSTRUCTION JUSQU'À INDIAN-TOWN.

M. WELDON: Je demande—

Quelle est la somme payée à compte de la construction du chemin de fer intercolonial jusqu'à Indian-Town? Quel a été le coût de l'exploration? et ces frais comprennent-ils les explorations faites avant 1884?

M. POPE: Le montant payé à compte de la construction, est de \$33,981.65. Les frais d'exploration, antérieurement à 1884, sont de \$1,884. On n'a fait aucune dépense d'exploration en 1884.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.—FRAIS D'ÉQUIPEMENT.

M. BLAKE: Quels sont les frais d'équipement actuel du chemin de fer Intercolonial?

M. POPE: \$5,627,719.

BUREAU DE POSTE À "LES FONDS."

M. RINFRET: Est-ce l'intention du gouvernement d'établir un bureau de poste à un endroit appelé "Les Fonds," dans la paroisse de Saint-Antoine, comté de Lotbinière?

M. CARLING: Il a été décidé d'établir un bureau de poste à cet endroit.

BASSIN DE RADOUB DE PORT-MOODY, COLOMBIE-BRITANNIQUE.

M. CASEY: A-t-on demandé ou reçu des soumissions, ou a-t-on passé un contrat pour le renouvellement ou la réparation du bassin de radoub de Port-Moody, C.-B., qu'un rap-